

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 mars 2020 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-03-166 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 mars 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 17 février 2020
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.6 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Achat de housses de matelas de protection / Aide financière
 - 4.7 Modification de la résolution 20-02-079 / Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2020
 - 4.8 La Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2020 / Commandite
 - 4.10 Centre d'action bénévole l'Actuel / Semaine de l'action bénévole 2020 / Conférence « Réinventer sa vie » / Commandite
 - 4.11 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Souper régional 2020 / Achat de billets
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Règlement hors cour / Réclamation / Absence d'une deuxième issue / 74, avenue Brown / Dossier Cour du Québec 760-22-011028-183 / Ratification de signature
 - 5.3 Toponymie / Nouveau nom de parc / Parc Claude-Léveillé / Secteur des compositeurs / Désignation et ajout à la liste officielle des odonymes de la Ville / Demande d'officialisation
 - 5.4 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2018 et antérieures / Mandat au notaire
 - 5.5 Acquisition / Lot projeté 6 357 002 / Fossé de drainage / 945, rue de Clichy / Autorisation de signature

- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 février 2020
 - 6.2 Assuré additionnel / Association Animation Jeunesse Vaudreuil / Mutuelle des Municipalités du Québec
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Service des travaux publics / Embauche / Journalier régulier saisonnier
 - 7.3 Service des eaux / Embauche / Opérateurs d'usine d'épuration
 - 7.4 Service des eaux / Départ à la retraite / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable
 - 7.5 Service des eaux / Confirmation de poste / Technicienne-inspectrice – Eaux
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.2 Club d'Athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2019-2020 / Remboursement
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Renouvellement d'entente / Programme « Biblio-aidants » 2020-2022 / Autorisation de signature
 - 11.2 Octroi de contrat / 401-120-20-04 / Fourniture de services pour la production du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion de l'année 2020
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Demande d'aide financière / MAMH / Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) / Reconstruction de la caserne De Lotbinière / Autorisation de signature
 - 12.2 Entente temporaire relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services / Village de Pointe-des-Cascades / Autorisation de signature
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Financement / Fourniture d'une affûteuse à patins
 - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-08 / Inspection des bornes d'incendie et travaux de rinçage unidirectionnel
 - 13.3 Rejet des soumissions / Demande de prix n° 401-110-20-25 / Location de ballons obturateurs pneumatiques pour égouts pluviaux avec option d'installation
 - 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-10 / Travaux de plantation d'arbres
 - 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-09 / Fourniture de terre végétale – contrat à commandes
 - 13.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-11 / Fourniture de végétaux – Arbres
 - 13.7 Rejet de la soumission n° 401-110-20-05 / Réfection du vestibule et remplacement des portes d'entrée de la bibliothèque
 - 13.8 Octroi de contrat / 401-120-20-03 / Réservation de ballons obturateurs pneumatiques pour égouts pluviaux avec option d'installation à taux horaire
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
 - 15.1 Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Rues des Sureaux et des Oliviers / Règlement n° 1763 / Autorisation de signature

- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-06 / Travaux de branchements d'égout sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1785.01 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage sur une partie de la rue des Nénuphars entre la rue des Dahlias et la voie ferrée du CP / Règlement n° 1785

16. Aménagement du territoire

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 février 2020
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 février 2020
- 16.3 PIIA / 218, rue Meloche / Construction résidentielle unifamiliale avec garage détaché / Lot 5 429 026 / Zone H1-839 / CCU n° 20-02-09
- 16.4 Dérogation mineure / 556, rue Jetté / Marge arrière / Lot 1 675 655 / Zone H1-236 / CCU n° 20-02-10
- 16.6 Dérogation mineure / 22600 à 22800, chemin Dumberry / Localisation et distance de la ligne avant d'une remise à outils / Lot 5 601 222 / Zone C3-123 / CCU n° 20-02-12
- 16.11 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 150, chemin des Chenaux / Lots projetés 6 040 346 à 6 040 348

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1270-64 / Urbanisme / Retrait du nombre d'unités applicables aux habitations unifamiliales contiguës / Aire d'affectation du sol « Habitations de moyennes et fortes densités (H-MF) »
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-282 / Zonage / Grille des usages et normes / Hauteur, rapport plancher/terrain et architecture des bâtiments principaux / Zone H1-446
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1790 / Règlement décrétant un programme d'incitatifs financiers pour les immeubles identifiés au programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1781-01 / Nuisances / Interdiction d'utilisation des appareils à combustion solide en période de smog
- 18.5 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-284 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 – Secteur chemin de la Petite-Rivière / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1001 – Secteur boulevard de la Gare/rue Maurice-Richard

19. Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-03-167 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 17 février 2020 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

20-03-168 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

20-03-169 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Achat de housses de matelas de protection / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 3 500 \$ soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour l'achat de housses de matelas de protection;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-170 Modification de la résolution 20-02-079 / Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2020

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-079, adoptée le 3 février 2020, prévoyant les subventions octroyées à certains organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'en modifier le contenu puisque le montant accordé à la Fondation du Centre hospitalier régional du Suroît aurait dû se lire 5 000 \$ afin de répondre à une demande d'aide financière formulée le 27 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est également opportun de modifier cette résolution afin d'y ajouter une subvention au montant de 5 000 \$ à la Coopérative de solidarité CSUR LA TÉLÉ, qui était prévue, mais omise lors de la rédaction de la résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée la résolution 20-02-079 de la manière suivante :

- correction de la subvention de la Fondation du Centre hospitalier régional du Suroît afin que le montant lui étant accordé soit de 5 000 \$;
- ajout d'une subvention à l'organisme culturel Coopérative de solidarité CSUR LA TÉLÉ au montant de 5 000 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-171 La Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2020 / Commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne annuelle de poinsettias;

CONSIDÉRANT que la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (MSPVS) se spécialise dans les soins de fin de vie afin de soulager la douleur et d'accompagner les patients, les familles et les proches;

CONSIDÉRANT que plus de 250 bénévoles travaillent à la MSPVS et que dans les faits 23 % des heures travaillées de ces bénévoles proviennent de gens habitant la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion bénéficient des services et du soutien offerts par la MSPVS;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 10 000 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite dans le cadre de sa campagne de poinsettias 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-172 Centre d'action bénévole l'Actuel / Semaine de l'action bénévole 2020 / Conférence « Réinventer sa vie » / Commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par le Centre d'action bénévole l'Actuel pour la conférence « Réinventer sa vie » présentée par M. Josélito Michaud dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre d'action bénévole l'Actuel à titre de commandite « Partenaires majeurs » dans le cadre de la conférence « Réinventer sa vie » qui se tiendra le 21 avril 2020 au théâtre Paul-Émile-Meloche;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-173 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Souper régional 2020 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper régional de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat de 8 billets (1 table) au montant de 95 \$ chacun, excluant les taxes applicables, pour assister au souper régional de la CCIVS qui se tiendra le 11 mars 2020;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-174 Règlement hors cour / Réclamation / Absence d'une deuxième issue / 74, avenue Brown / Dossier Cour du Québec 760-22-011028-183 / Ratification de signature

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie a émis en novembre 2017 un avis de non-conformité au Code national du bâtiment à l'égard de celui sis au 74, avenue Brown en raison de l'absence d'une deuxième issue de secours;

CONSIDÉRANT que la Ville, sur la base de plans préparés par Daniel Farand, architecte, avait émis en mars 2002 le permis de construction pour ce bâtiment;

CONSIDÉRANT le recours judiciaire en dommages entrepris par le Syndicat de la copropriété 74 Brown Vaudreuil-Dorion contre la Ville, le Groupe Immobilier Farand inc. et Daniel Farand;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler hors cour ce litige;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée la signature par le greffier, datée du 13 février 2020, du document intitulé Reçu, quittance mutuelle et transaction;

QUE la somme de 1 000 \$ soit remboursée au Syndicat de la copropriété 74 Brown Vaudreuil-Dorion pour la demande de dérogation mineure pour rendre conforme l'installation de deux escaliers extérieurs ailleurs qu'en cour arrière;

QUE soient assumés par la Ville les frais afférents à l'émission du permis de construction pour l'installation desdits escaliers extérieurs;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-175 Toponymie / Nouveau nom de parc / Parc Claude-Léveillée / Secteur des compositeurs / Désignation et ajout à la liste officielle des odonymes de la Ville / Demande d'officialisation

CONSIDÉRANT que lors de l'acquisition des lots 6 222 971 et 6 227 202 pour l'aménagement du lien piétonnier entre la rue Henry-Ford et le parc situé sur le lot 6 170 107, il a été constaté que ce parc n'avait pas été désigné officiellement;

CONSIDÉRANT que ce parc est connu comme étant le parc Claude-Léveillée, en référence au nom officiel de la rue en front qui se retrouve dans le secteur des compositeurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de toponymie à l'effet de conserver le nom Claude-Léveillée pour ce parc;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'odonyme « parc Claude-Léveillée » soit ajouté à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville pour désigner le parc sis sur le lot 6 170 107;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour leur officialisation.

« ADOPTÉE »

20-03-176 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2018 et antérieures / Mandat au notaire

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, afin d'effectuer les recherches et vérifications nécessaires au Registre foncier du Québec pour préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes 2018 et antérieures;

QUE les honoraires et déboursés établis à son offre de services datée du 12 février 2020, soit des honoraires de 53 \$ par unité d'évaluation pour les 150 premiers immeubles pour lesquels elle devra faire les recherches et de 45 \$ pour les immeubles supplémentaires ainsi que des déboursés de 3 \$ par unité d'évaluation pour les frais de recherches et copies, taxes applicables non comprises, soient considérés comme des frais encourus sur la vente à venir;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-177 Acquisition / Lot projeté 6 357 002 / Fossé de drainage / 945, rue de Clichy / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'existence d'une problématique récurrente de drainage sur une partie du lot projeté 6 357 002, liée au débordement du fossé contigu à la rue Chicoine;

CONSIDÉRANT que ce fossé reçoit les eaux de ruissellement de la rue Chicoine demandant ainsi l'intervention des ressources de la Ville pour son entretien;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter l'entretien dudit fossé, il y a lieu de faire l'acquisition du lot projeté 6 357 002;

CONSIDÉRANT que les propriétaires dudit lot projeté consentent à sa cession en faveur de la Ville, et ce, à titre gratuit;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot projeté 6 357 002 d'une superficie de 1091,5 mètres carrés, et que le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-03-178 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 février 2020

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 14 février 2020 totalisant un montant de 2 420 655,46 \$.

20-03-179 Assuré additionnel / Association Animation Jeunesse Vaudreuil / Mutuelle des Municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que l'Association Animation Jeunesse Vaudreuil est responsable de l'organisation et de la tenue du camp de jour offert aux enfants de la Ville pour l'été 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de faire ajouter l'Association Animation Jeunesse Vaudreuil à sa police d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2020;

QUE la Ville accepte de défrayer la prime additionnelle en responsabilité civile au coût de 500 \$ et la prime erreurs et omissions au coût de 125 \$, plus les taxes applicables dans les deux cas;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-180 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 19 février 2020.

« ADOPTÉE »

20-03-181 Service des travaux publics / Embauche / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 17 février 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Simon Lepage au poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 16 mars 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Lepage doit obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai de six mois à compter de la date d'entrée en fonction, cette condition devant être remplie préalablement à sa confirmation dans son poste à la suite de sa période d'essai;

QUE l'adhésion de M. Lepage au régime d'assurance collective s'effectue à compter de la date du premier jour travaillé à titre de journalier régulier saisonnier, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lepage;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-182 Service des eaux / Embauche / Opérateurs d'usine d'épuration

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 09-2019 intervenue entre la Ville et le syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN (SMTTVD-CSN) le 1^{er} novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 13 février 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Jean-Michel Comtois et de M^{me} Christine Raymond aux postes réguliers d'opérateurs d'usine d'épuration au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 3 mars 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

« ADOPTÉE »

20-03-183 Service des eaux / Départ à la retraite / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Marcel Ménard, opérateur d'usine de traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, datée du 10 février 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M. Marcel Ménard, opérateur d'usine de traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, à compter du 1^{er} mai 2020;

QUE la Ville remercie M. Ménard pour son dévouement et le travail accompli au sein de l'organisation au cours de ses 38 années de service;

QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

20-03-184 Service des eaux / Confirmation de poste / Technicienne-inspectrice – Eaux

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-710;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, datée du 19 février 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Sophie Dauphinais dans son poste régulier de technicienne-inspectrice – Eaux;

« ADOPTÉE »

20-03-185 Club d'Athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2019-2020 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 2 557,50 \$ soit remboursée au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 19 athlètes à la saison 2019-2020, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-186 Renouvellement d'entente / Programme « Biblio-aidants » 2020-2022 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'entente triennale pour l'adhésion au programme Biblio-Aidants venait à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de renouveler ladite entente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – bibliothèque soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour l'adhésion au programme Biblio-Aidants pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

« ADOPTÉE »

20-03-187 Octroi de contrat / 401-120-20-04 / Fourniture de services pour la production du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion de l'année 2020

CONSIDÉRANT l'offre de fourniture de services présentée par Productions CUBiX;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer de gré à gré les contrats de fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté l'offre de fourniture de services présentée par Productions CUBiX, 75, rue des Guérêts, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P3, pour la production du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion de l'année 2020, et ce, selon les honoraires de production prévus à l'article 2.1 de ladite offre et que le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat ainsi que tous les documents y afférents;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements au moment opportun, sur présentation de facture;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-188 Demande d'aide financière / MAMH / Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) / Reconstruction de la caserne De Lotbinière / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) vise la réalisation de projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de la caserne De Lotbinière;

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale d'une durée minimale de 20 ans relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services par la Ville à une autre municipalité permet d'accéder à une subvention pour la reconstruction de la caserne De Lotbinière dans le cadre du volet 2 dudit programme;

CONSIDÉRANT la demande du Village de Pointe-des-Cascades d'être desservi par le Service de sécurité incendie de la Ville et de conclure une entente à cet effet;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du programme RÉCIM s'appliquant à elle;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à signer une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services avec le Village de Pointe-des-Cascades;

QUE le directeur général soit autorisé à présenter au MAMH, pour et au nom de la Ville, les documents de demande d'aide financière pour la reconstruction de la caserne De Lotbinière dans le cadre du volet 2 du programme RÉCIM et qu'il soit autorisé à signer tout document nécessaire en lien avec cette demande.

« ADOPTÉE »

20-03-189 Entente temporaire relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services / Village de Pointe-des-Cascades / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-188 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 2 du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), le lequel prévoit qu'une entente intermunicipale d'une durée minimale de 20 ans est un critère pour l'obtention de ladite aide financière;

CONSIDÉRANT la demande du Village de Pointe-des-Cascades d'être desservi par le Service de sécurité incendie de la Ville et de conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT les délais de traitement pour l'obtention de cette aide financière;

CONSIDÉRANT que pendant cette période le Village de Pointe-des-Cascades doit s'assurer d'être conforme au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ c S-3.4);

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19) et les articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1)

CONSIDÉRANT que les parties considèrent qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale temporaire en matière de sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente temporaire d'une durée maximale de deux ans, laquelle entrera en vigueur le 4 mai prochain, relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services avec le Village de Pointe-des-Cascades et selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente daté du 26 février 2020.

« ADOPTÉE »

20-03-190 Financement / Fourniture d'une affûteuse à patins

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 21 033,80 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture d'une affûteuse à patins;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-191 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-08 / Inspection des bornes d'incendie et travaux de rinçage unidirectionnel

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'inspection des bornes d'incendie et travaux de rinçage unidirectionnel, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 février 2020 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-20-08;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Aqua Data inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt (Québec), J7W 5K8, pour l'inspection des bornes d'incendie et les travaux de rinçage unidirectionnel, et ce, pour un montant de 102 895,29 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-20-08;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2020, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-192 Rejet des soumissions / Demande de prix n° 401-110-20-25 / Location de ballons obturateurs pneumatiques pour égouts pluviaux avec option d'installation

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la location de ballons obturateurs pneumatiques pour égouts pluviaux avec option d'installation, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 26 février 2020 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues présentent des montants supérieurs ou trop près du seuil d'un appel d'offre publics;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de se prévaloir de son droit de réserve selon l'article 12 du Règlement sur la gestion contractuelle;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient rejetées les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-20-25.

« ADOPTÉE »

20-03-193 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-10 / Travaux de plantation d'arbres

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation d'arbres, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 18 février 2020 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-20-10;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Rénovations Jocelyn Décoste inc., 197, chemin des Érables, Rigaud (Québec), J0P 1P0, pour les travaux de plantation d'arbres, et ce, pour un montant de 157 737,65 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-20-10;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-194 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-09 / Fourniture de terre végétale – contrat à commandes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de terre végétale – contrat à commandes, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 18 février 2020 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-20-09;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Les Sols Champlain inc., 1111, chemin de la Cabane-Ronde, Mascouche (Québec), J7K 0P2, pour la fourniture de terre végétale – contrat à commandes, et ce, pour un montant de 49 560,66 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-20-09;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-195 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-11 / Fourniture de végétaux – Arbres

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de végétaux – Arbres, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 18 février 2020 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-20-11;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pépinière Jardin 2000 inc., 2000, chemin Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec), J3E 1Y2, pour la fourniture de végétaux – Arbres, et ce, pour un montant de 229 380,87 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-20-11;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-196 Rejet de la soumission n° 401-110-20-05 / Réfection du vestibule et remplacement des portes d'entrée de la bibliothèque

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la réfection du vestibule et remplacement des portes d'entrée de la bibliothèque, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 18 février 2020 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission dépasse substantiellement le montant prévu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetée la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-20-05.

« ADOPTÉE »

20-03-197 Octroi de contrat / 401-120-20-03 / Réservation de ballons obturateurs pneumatiques pour égouts pluviaux avec option d'installation à taux horaire

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Divex Marine inc. pour la réservation de ballons obturateurs pneumatiques avec option d'installation au taux horaire;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'entretien/réparation de conduites d'aqueduc et d'égout;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Divex Marine inc., 494, rue Provost, Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec), J3G 2C9, pour la réservation de ballons obturateurs pneumatiques pour égouts pluviaux avec option d'installation à taux horaire, et ce, pour un montant maximal de 39 909,95 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-198 Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Rues des Sureaux et des Oliviers / Règlement n° 1763 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que, conformément à la résolution 20-01-049, la division – Génie a préparé le protocole d'entente respectant les modalités de l'annexe « A » du Règlement n° 1763 pour le projet NP00290 : Préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues des Sureaux et des Oliviers, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole à intervenir entre le promoteur Construction Roger Bilodeau inc. et la Ville.

« ADOPTÉE »

20-03-199 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-06 / Travaux de branchements d'égout sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de branchements d'égout sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 18 février 2020 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-20-06;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation D.D.L., 628, avenue de Grande-Île, local 105, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3N7, et ce, pour un montant de 216 417,44 \$, incluant les taxes applicables, pour les travaux de branchements d'égout sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-200 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1785.01 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage sur une partie de la rue des Nénuphars entre la rue des Dahlias et la voie ferrée du CP / Règlement n° 1785

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage sur une partie de la rue des Nénuphars entre la rue des Dahlias et la voie ferrée du CP, huit soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 février 2020 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1785.01;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission par le fournisseur ayant obtenu le plus bas prix conforme, en l'occurrence Ali excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage sur une partie de la rue des Nénuphars entre la rue des Dahlias et la voie ferrée du CP, et ce, pour un montant 316 176,43 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-03-201 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 février 2020

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 février 2020.

« ADOPTÉE »

20-03-202 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 février 2020

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 février 2020 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 20-02-11	455, avenue Saint-Charles / Modification au stationnement / Lot 4 937 478 / Zone C2-248
CCU n° 20-02-13	22600 à 22800, chemin Dumberry / Installation d'une remise / Lot 5 601 222 / Zone C3-123
CCU n° 20-02-14	978, avenue Saint-Charles / Modification au concept architectural du bâtiment projeté / Lot 6 089 928 / Zone C3-124
CCU n° 20-02-15	1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Ajout de deux fenêtres sur le mur avant secondaire / Lot 6 089 928 / Zone H5-420
CCU n° 20-02-16	2929, boulevard de la Gare, local 100 / Deux enseignes aux murs / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012

« ADOPTÉE »

20-03-203 PIIA / 218, rue Meloche / Construction résidentielle unifamiliale avec garage détaché / Lot 5 429 026 / Zone H1-839 / CCU n° 20-02-09

CONSIDÉRANT que les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée de deux étages comprenant un garage double intégré, ainsi qu'un garage double détaché;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est de style moderne, qu'il comprend un garage intégré revêtu d'un toit plat et que les matériaux de revêtement extérieur seraient composés de pierre sur une portion du rez-de-chaussée de la façade avant et de bois usiné de marque St-Laurent de couleur charbon de bois sur le reste du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le revêtement du garage double détaché est le même que celui du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'aire de stationnement est de grande dimension et occupe visuellement une portion importante de la cour avant;

CONSIDÉRANT que les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA n°1277 préconisent des bâtiments à l'architecture champêtre, où l'on devrait retrouver des éléments architecturaux caractéristiques aux bâtiments à caractère rural, ainsi que l'aménagement d'une entrée charretière étroite et l'aménagement de l'aire de stationnement qui devrait être située plus à l'arrière;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 20-02-09, formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2020, de reporter sa décision, et ce, dans le but de proposer des modifications aux requérants visant l'atteinte des objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire recommande de donner un avis défavorable à la demande si les objectifs et critères du PIIA ne sont pas atteints;

CONSIDÉRANT un nouveau croquis préparé par les requérants et présenté aux membres du Conseil le 24 février 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 218, rue Meloche, le projet de construction résidentielle unifamiliale avec garage attenant et garage détaché, le tout conformément aux plans préliminaires de N. P Design datés du 12 décembre 2019, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que la localisation du garage attenant soit déplacée afin que le plan d'implantation de la résidence soit plus rectangulaire;
- que la pente de toit soit plus abrupte;
- que la bande de soulèvement soit retirée;
- qu'un toit au-dessus de l'entrée en pente soit ajouté et appuyé sur deux colonnes;
- que des impostes soient ajoutées;
- que la fenêtre du salon soit segmentée;
- que la porte-patio et le balcon vitré au 2^e étage situés en façade soient déplacés;
- que la dimension de l'aire de stationnement soit diminuée;
- que le garage détaché soit similaire à celui attenant à la maison.

« ADOPTÉE »

20-03-204 Dérogation mineure / 556, rue Jetté / Marge arrière / Lot 1 675 655 / Zone H1-236 / CCU n° 20-02-10

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 556, rue Jetté;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-02-10 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 février 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 556, rue Jetté, afin d'autoriser une marge arrière de 7 mètres pour l'agrandissement d'une habitation en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-236 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge arrière minimale de 8 mètres.

« ADOPTÉE »

20-03-205 Dérogation mineure / 22600 à 22800, chemin Dumberry / Localisation et distance de la ligne avant d'une remise à outils / Lot 5 601 222 / Zone C3-123 / CCU n° 20-02-12

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 22600 à 22800, chemin Dumberry;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-02-12 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 14 février 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 22600 à 22800, chemin Dumberry, afin d'autoriser l'installation de la remise en cour avant à une distance de 3,60 mètres de la ligne avant de lot, et ce, à la condition que le revêtement extérieur soit composé d'un revêtement métallique ou de bois.

« ADOPTÉE »

20-03-206 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 150, chemin des Chenaux / Lots projetés 6 040 346 à 6 040 348

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement datant de l'année 2019 visant une opération cadastrale ayant pour effet de subdiviser le lot 2 437 680 en trois lots, soit les lots 6 040 346 à 6 040 348;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 2 437 680 est de 4 873,9 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle 2019 du lot 2 437 680 est de 470 958 \$ (444 300 \$ multiplié par le facteur comparatif 1.06);

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle 2019 du terrain sis sur le lot 6 040 347, assiette du bâtiment principal, d'une superficie de 1 778,9 mètres carrés est de 171 892,57 \$ (162 162,80 \$ multiplié par le facteur comparatif de 1.06);

CONSIDÉRANT la valeur au rôle 2019 des lots 6 040 346 et 6 040 348 est de 299 065,43 \$ (470 958 \$ moins 171 892,57 \$) ;

CONSIDÉRANT que ces lots, de par leur localisation et leur utilisation, ne sont pas propices à l'aménagement d'un parc;

CONSIDÉRANT que la contribution par le versement d'une somme d'argent s'élève au montant de 29 906,54 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle des lots 6 040 346 et 6 040 348;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 29 906,54 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-03-207 Adoption / Règlement n° 1270-64 / Urbanisme / Retrait du nombre d'unités applicables aux habitations unifamiliales contiguës / Aire d'affectation du sol « Habitations de moyennes et fortes densités (H-MF) »

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 février 2020 le projet de règlement n° 1270-64 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 mars 2020 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-64 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de retirer le nombre d'unités applicables aux habitations unifamiliales contiguës dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) » ».

« ADOPTÉE »

20-03-208 Adoption / Règlement n° 1275-282 / Zonage / Grille des usages et normes / Hauteur, rapport plancher/terrain et architecture des bâtiments principaux / Zone H1-446

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 février 2020 le premier projet de règlement n° 1275-282 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 février 2020 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 février 2020 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-282 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 en ce qui concerne la hauteur, le rapport plancher/terrain et l'architecture des bâtiments principaux ».

« ADOPTÉE »

20-03-209 Adoption / Règlement n° 1790 / Règlement décrétant un programme d'incitatifs financiers pour les immeubles identifiés au programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Harwood – De Lotbinière

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1790 a été déposé à une séance tenue le 17 février 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1790 intitulé :

« Règlement décrétant un programme d'incitatifs financiers pour les immeubles identifiés au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Harwood – De Lotbinière ».

« ADOPTÉE »

20-03-210 Adoption / Règlement n° 1781-01 / Nuisances / Interdiction d'utilisation des appareils à combustion solide en période de smog

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1781-01 a été déposé à une séance tenue le 17 février 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1781-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin d'ajouter une disposition relative aux appareils à combustion solide ».

« ADOPTÉE »

20-03-211 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-284 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 – Secteur chemin de la Petite-Rivière / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1001 – Secteur boulevard de la Gare/rue Maurice-Richard

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 février 2020 le premier projet de règlement le n° 1275-284 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 mars 2020 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-284 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer la zone C4-833 par la zone C3-833, ainsi que les grilles des usages et normes de la zone C4-833 par la grille des usages et normes de la zone C3-833 de façon à permettre les usages de services appartenant aux classes C1, C2 et C3 et les usages des classes P2 et P3 ainsi qu'à prohiber les usages de commerces appartenant aux classes C2, C3 et C4, et afin de remplacer la grille des usages et normes de la zone C3-1001 de façon à prohiber les usages industriels »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

20-03-212 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

20-03-213 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

20-03-214 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 16 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier